

C3
DIPLÔME SUPÉRIEUR D'ÉTUDES FRANÇAISES

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

Épreuves écrites d'admissibilité /50

Durée totale : 9h30

I. Traduction	<p>Traduction dans la langue choisie au moment de l'inscription.</p> <p>Version /10 : traduction d'un texte français à caractère littéraire ou culturel de 150 mots environ dans la langue choisie.</p> <p>Thème /10 : traduction d'un texte de langue choisie à caractère littéraire ou culturel de 150 mots environ dans la langue française.</p> <p>Le candidat doit faire preuve de sa maîtrise de la langue française. Le lexique ainsi que la syntaxe doivent être conformes aux règles de la langue mais également refléter l'esprit et les subtilités des textes. Il sera tenu compte de la correction orthographique à hauteur de 6 points pour chaque épreuve.</p>	3h00	/ 20
II. Résumé	<p>Résumé d'un texte de sciences humaines et sociales, culturel ou littéraire au quart de sa longueur.</p>	2h30	/ 10
III. Production écrite	<p>Dissertation ou commentaire composé :</p> <p>Sujet de réflexion littéraire portant sur les œuvres aux programmes.</p> <p>La notation tiendra compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la correction et de l'aisance de la langue ; - de l'organisation du devoir (plan, raisonnement, structure) ; - de l'exploitation adéquate des exemples. 	4h00	/ 20

Épreuve orale d'admission /30

Durée totale : 1h30

Le candidat est invité à répondre à une ou plusieurs questions sur des faits d'histoire et de civilisation en relation avec l'un des textes au programme, ensuite à expliquer un extrait de ce texte d'environ 800 mots. L'épreuve est assortie d'un entretien.

IV. Compréhension et production orales	Histoire de la civilisation française et explication littéraire		
	<p>La note sur 30 se décompose ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">- Questions de civilisation française /8 Le traitement de la question d'histoire et de civilisation n'implique aucune connaissance spécialisée. Il doit permettre d'éclairer les conditions de la création et de la réception du texte à propos duquel la question est posée.- Explication littéraire /10 L'explication de texte, quant à elle, prend la forme d'une analyse de l'extrait proposé afin d'en faire apparaître les traits thématiques et formels majeurs. L'épreuve est assortie d'un entretien.- Compétence linguistique /12	1h30	/ 30

Admission conditionnelle : Les candidats au Diplôme supérieur d'études françaises C3 doivent avoir subi avec succès les épreuves du Diplôme de langue et littérature françaises C2 et justifier en outre du baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence (à titre exceptionnel, une dispense peut être accordée).

La note 0 à toute épreuve, écrite ou orale, entraîne l'élimination du candidat.
L'admissibilité est prononcée à 25/50, l'admission à 40/80.
L'admissibilité est acquise pour deux sessions consécutives dans la même année civile.

Durée totale des épreuves écrites et orales : 11h00